

# MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - JANVIER 2025

## LE MOT DU MAIRE



L'année 2024 est terminée et avant toute chose, je vous souhaite à toutes et tous une très bonne nouvelle année : bonheur, réussite, réalisation de vos projets, et surtout une excellente santé.

Avant de faire le point sur les projets pour 2025, je tiens à remercier tous les enfants qui ont donné de leur temps en circulant dans le village, munis de sacs poubelle, pour ramasser les déchets, trop souvent jetés au sol par des personnes négligentes de la propreté.

Au cours de cette nouvelle année, l'aménagement de la place du village pourra être enfin envisagé puisque l'agence de l'eau a finalement donné une réponse positive à notre demande de subventions ; le parc Maurice Bruno, qui était en travaux ces derniers temps avec la mise en place d'un chemin empierré et des plantations, sera terminé avec l'installation de matériel de fitness, de tables et bancs et d'espaces sportifs pour les enfants. Au cours des mois à venir, une réflexion sera menée sur la possible installation de systèmes de vidéo-surveillance centrés sur le parc Maurice Bruno, l'arrêt de bus et l'aire de camping-cars.

Enfin, le bilan financier de l'année qui se termine est bon avec une épargne en fonctionnement de 113.466 € et un excédent en investissement de 144.327 €. Les principaux investissements réalisés ont concerné la future place du village, l'aménagement de l'impasse de l'étang ainsi que la réfection de la cour d'école (20% du coût total). Il est à noter que la dette de la commune par habitant est passée de 1135 € en 2021 à 973 € en 2024 et elle devrait être de 814 € en 2026.

En attendant ces réalisations, je vous souhaite à nouveau une bonne année 2025.

Guillaume POINSOT

2

CONSEIL MUNICIPAL  
FINANCES  
TRAVAUX

3

BASSIN DE POMPEY  
INFORMATIONS DIVERSES

4

LE SAVIEZ-VOUS?  
PENSE-BETES



**15 janvier**

Permanence du  
Groupement  
d'actions sociales  
de la vallée de la  
Mauchère

**1er février**

Soirée Moules-Frites  
de l'AFR

**1er mars**

Loto du Comité des  
Fêtes



2 rue des chènevières  
54 670 MILLERY  
Tél 03 83 24 96 43  
secretariat@millery.fr  
www.millery.fr



## CONSEIL MUNICIPAL

### Principales délibérations et décisions

- Versement d'une 2ème avance de subvention de 4.200 € au périscolaire ;
- attribution d'une subvention de 1.440 € pour la classe de découverte 2025 de l'école Marguerite Reitz.

## FINANCES

Malgré une année marquée par l'instabilité politique à l'échelle nationale, des incertitudes concernant les financements sollicités et un manque de visibilité sur le budget 2025 de l'Etat, la municipalité poursuit une gestion rigoureuse. Fidèle à son engagement, elle n'augmente pas les taux d'imposition tout en réduisant sa dette. Grâce à l'épargne générée chaque année, elle peut financer les investissements indispensables à l'entretien de notre patrimoine et à l'amélioration continue de notre cadre de vie.

### Le bilan de l'année 2024

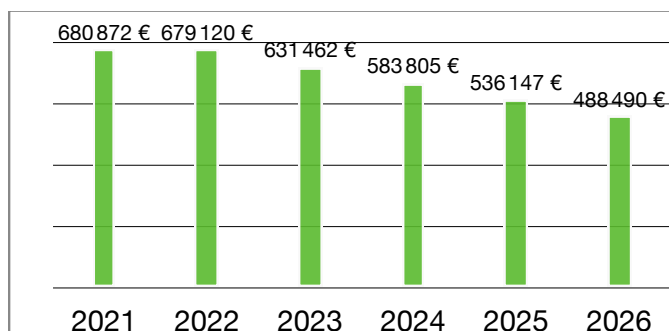
Fonctionnement	Réalisées	Engagées	Excédent
Dépenses	499 762 €	685 €	
Recettes	613 913 €		113 466 €

Investissement	Réalisées	Engagées	Excédent
Dépenses	101 329 €	82 975 €	
Recettes	198 311 €	130 320 €	144 327 €

Les investissements réalisés :

- désamiantage et démolition des hangars de la ferme Weyer ;
- Etudes du projet d'aménagement de la place ;
- Aménagement de l'impasse de l'étang ;
- Installation d'un filet anti-pigeons au lavoir ;
- Rénovation du logement impasse des écoles ;
- Acquisition de mobiliers (groupe électrogène, poste informatique, tables pour la salle polyvalente et tondeuse).

### L'évolution de l'encours de la dette



## TRAVAUX

### Aménagement de l'impasse de l'étang



L'impasse de l'Étang a été aménagée pour sécuriser et faciliter la circulation tout en améliorant le cadre de vie des riverains. En effet, le revêtement provisoire de la chaussée était dans un état de dégradation avancée, rendant dangereuse la circulation des voitures et des piétons. Les travaux, réalisés par l'entreprise SIMON s'élèvent à 23.800 € TTC. Au printemps prochain, des aménagements paysagers le long du mur du cimetière viendront clôturer cette opération et l'intégrer davantage dans son environnement.

### Aménagement du parc Maurice Bruno



Les travaux d'aménagement du parc ont commencé cet automne par une reconfiguration globale et des aménagements paysagers réalisés par l'agent municipal avec le soutien de quelques élus. La prochaine étape consistera en l'installation de bancs, de tables de pique-nique, dont une avec ombrière et d'un nouveau terrain de pétanque. Au printemps prochain, les entreprises sélectionnées interviendront pour créer un parcours de santé pour

enfants, une aire de jeux, ainsi qu'un plateau sportif équipé d'agrès de fitness, offrant ainsi un espace adapté à toutes les générations.

## BASSIN DE POMPEY

### Retour de l'éclairage public nocturne

En mai 2022, face à la hausse des coûts énergétiques provoquée par le conflit en Ukraine, le Bassin de Pompey avait pris la décision d'interrompre l'éclairage public de nuit tout en accélérant le remplacement des luminaires traditionnels par des modèles à LED sur les 13 communes du territoire. Aujourd'hui, avec deux tiers des installations modernisées, un retour progressif à un éclairage nocturne complet a été acté. Dans notre commune, les derniers luminaires énergivores seront remplacés courant 2025, permettant ainsi de conjuguer économie d'énergie et amélioration du service.

### Aménagement de la ZA des sablons

Le permis d'aménager relatif à l'extension de la zone d'activités des Sablons sera déposé début 2025 par le Bassin de Pompey. Il fait suite aux études menées depuis plusieurs années sur le site (études d'archéologie, études de sol...). Il s'agit d'une organisation maximaliste du développement de cette zone dans une logique d'aménagement de l'ensemble et qui s'adaptera aux stratégies de commercialisation qui vont être menées en parallèle (redécoupage des lots possible). Sur les 9 ha de l'extension, 6 ha seront aménagés mais non bâtis : voies d'accès, aménagements paysagers, zone réservée au maraîchage. Aucun nouvel accès ne sera créé, l'entrée principale actuelle de la zone desservira l'extension. Ce projet a été présenté en réunion de travail du conseil municipal courant novembre.

### La rue du Moulin - la situation

Cette rue est de compétence communautaire. En début de mandat, chaque commune est invitée à soumettre ses propositions d'aménagement des voiries, en précisant leurs priorités. Le budget annuel alloué à ces travaux s'élève à 2,5 millions d'euros pour l'ensemble du territoire, dont 1,5 million consacré à la maintenance et 1 million dédié aux projets d'aménagement. En 2012, cette rue a bénéficié d'un gravillonnage. Par la suite, son réaménagement en enrobé avait été programmé dans le cadre de la planification 2016-2023. Cependant, la municipalité précédente a choisi de modifier cette programmation, demandant le retrait

de plusieurs rues dont celle du moulin, pour privilégier la rue des Templiers et la Grand Rue. Soumise à 13 années d'intempéries, la chaussée de cette rue n'a pas tenu le coup. Depuis, la municipalité actuelle a multiplié les échanges avec les services techniques du Bassin pour obtenir des travaux de réfection. La dernière réunion, tenue à l'automne 2024, a permis de réaffirmer l'objectif d'un aménagement complet de la rue.

## INFORMATIONS DIVERSES

### L'étang communal a été aleviné, réservez votre carte 2025 !

La commune a récemment procédé à l'alevinage de l'étang communal, pour le plus grand plaisir des nombreux titulaires d'un lot de pêche. Au total, 173 kg de poissons de belle taille ont été introduits, composés aux deux tiers de carpes et d'un tiers d'un mélange incluant principalement des carassins. Pensez à réserver ou à renouveler votre carte de pêche pour l'année 2025 (tarif : 95 €).

### Recensement de la population

Chaque commune de moins de 10.000 habitants est recensée tous les 5 ans et communiquée en fin d'année N+2. Du fait de la crise sanitaire, le recensement 2021 a été reporté d'une année. La population totale de Millery recensée en 2022 a baissé de 4,42% depuis 2016. Elle s'élève à 605 habitants, 597 habitants ayant leur résidence habituelle sur le territoire et 8 personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune (ex : étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études). C'est la population totale qui est utilisée pour l'application des dispositions législatives et réglementaires (ex : la fiscalité).

### Groupement d'Action Sociale de la Mauchère

Vous avez besoin d'aide pour vos droits? D'une orientation vers des services adaptés aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap? Ou encore des questions concernant les aides sociales? Le Groupement d'Action Sociale de la Vallée de la Mauchère vous accueille dans ses permanences organisées sur les différentes communes.

Millery*	Faulx	Montenoy
15 janvier	13 février	12 mars
Malleloy	Marbache	Custines
16 avril	14 mai	11 juin

\*15h-16h45 mairie Millery, 15h-18h autres communes

## Etat civil - Décès

M. Rémi SCHAD le 10 octobre à 62 ans

M. Jean XARDEL le 13 novembre à 74 ans

M. Pierre LAURENT le 29 décembre à 78 ans

## LE SAVIEZ-VOUS?

### Qu'en est-il de notre forêt communale ?

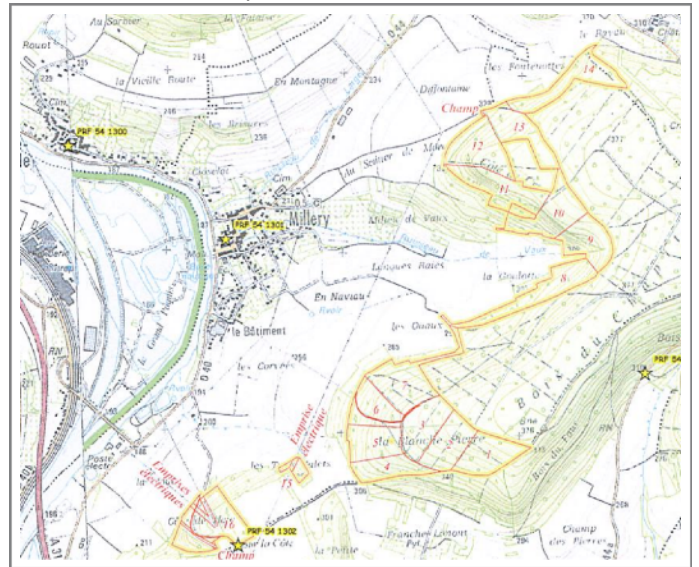
La superficie totale du village est de 744 hectares, répartis pour plus de la moitié en surfaces agricoles et pour environ 100 hectares en forêt située principalement au sud-est de la commune (délimités en jaune sur la carte ci-contre). Depuis 1941, le traitement de cette forêt était en futaie régulière, méthode qui consiste à conserver des arbres d'âges sensiblement identiques, dans une parcelle déterminée avec des coupes réalisées tous les 6 à 12 ans. L'objectif est d'apporter de la lumière et permettre aux plus beaux arbres de s'épanouir.

En cas de futaie irrégulière, des arbres d'âge, d'essence et de taille variés résident sur une même parcelle. Tous les 8 à 10 ans, des arbres sains, malades ou dangereux sont coupés progressivement en dosant subtilement le prélèvement, en quantité et en qualité. Ces éclaircies réparties dans le temps visent certes à maintenir des bois de bonne qualité en préservant une stabilité paysagère, mais elles permettent surtout l'implantation naturelle de semis, assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier. Grâce à ce traitement, le couvert forestier est maintenu.

Le précédent aménagement prévoyait principalement la reconstitution des parcelles rasées par la tempête de 1999 où 100% de la forêt a été abimée voire détruite. Les inventaires réalisés au cours de l'automne 2023 en vue du présent aménagement, montrent un excès de peuplement jeune (51%) : frênes et hêtres de 3 à 10 m de hauteur et feuillus précieux de plus de 10 m (érable et pin noir) ou en croissance active (29%). Le peuplement en maturation représente seulement 3% et est constitué d'érables sycomore et hêtre.

Les objectifs principaux du présent aménagement sont donc une sylviculture dynamique dans une partie des parcelles afin de tenter de combler progressivement le déficit de certaines classes d'âges.

L'adoption d'un groupe traité en futaie irrégulière représentant 26 ha permettra de tirer profit du mélange des essences et des différentes catégories de diamètre des bois. Le groupe traité en futaie régulière, soit 68 ha, valorisera les peuplements déjà régularisés par les interventions précédentes. La composition en essences devra évoluer en faveur du chêne sessile et des feuillus précieux (érable sycomore, pin noir).



Le reste de la forêt, soit près de 4 ha seront maintenus à l'état boisé (évolution libre avec accès ponctuel si nécessaire), 220 ares seront en îlots de senescence (branches et arbres morts laissés au sol), 630 ares en évolution naturelle jusqu'à l'obtention d'une zone boisée et un peu plus d'un ha est hors plantation (lignes électriques et champs). Ainsi, le bilan financier prévisionnel devrait être en amélioration par rapport à la période passée notamment grâce à l'entrée en production de 23,4 ha d'arbres qui étaient jeunes à la période précédente.

**Directeur de la publication :** Guillaume POINSOT

<b>PENSE-BETES</b> <b>OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE</b> Mardi 16h30-18h30 Mercredi 10h-12h Et sur rendez-vous	<b>LES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE</b> 24h/24	<b>15 SAMU</b> Intervention d'une équipe médicale lors d'une situation d'urgence ainsi que la redirection vers un organisme de permanence de soins	<b>17 POLICE SECOURS</b> Signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate des forces de l'ordre	<b>TRAVAUX DE JARDINAGE</b> 8h-20h du lundi au vendredi
<b>CALENDRIER DES COLLECTES DES DECHETS</b> Ordures ménagères (bacs gris/couvercle bleu ou sacs gris) Samedi semaine impaire Recyclables secs (bacs gris/couvercle jaune ou sacs transparents) Jeudi Biodéchets (bacs verts) Jeudi	<b>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b> Si vous êtes témoin ou victime d'un accident ou sein de l'Union Européenne	<b>18 SAPEURS-POMPIERS</b> Situation dangereuse ou un accident concernant des personnes ou des biens qui entraîne une intervention rapide	<b>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES</b> Situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Accessible par SMS et Fax.	9h-12h/15h-19h samedi 10h-12h dimanche & jours fériés